

Règlement Boucles de l'Aa – 18 et 19 octobre 2025

La course applique la réglementation en vigueur et celle de la Fédération Française d'Athlétisme.

PARCOURS

La course Performance est tracée sur un parcours mesuré (épreuve labélisée régionale) de 10 km, totalement plat, en 2 boucles.

La course Populaire ainsi que la randonnée sont tracées sur un parcours légèrement vallonné de 5 km en une boucle.

La randonnée pédestre est proposée sur un parcours de 5 ou 10 km en nature.

Les parcours famille et enfants de 400m, 700m et 1500 m sont tracés sur un parcours plat.

Les courses Performance et Populaire donneront lieu à des classements.

NOUVEAUTÉ : un challenge est proposé pour les participants qui sont inscrits sur le 10 km et sur le 5 km.

Les parcours famille et enfants ne sont pas compétitifs et ne donneront lieu à aucun classement.

ACCES & PARKING

Les parkings sont situés sur le site du PAarc des Rives de l'Aa.

DÉPARTS – ARRIVÉES – DISTANCES - HORAIRES

Le départ et l'arrivée auront lieu au PAarc des Rives de l'Aa.

Samedi 18 octobre :

Randonnée gourmande 16 km

14h30 / tout public, mineur accompagné d'un adulte

Randonnée gourmande 8 km

15h / tout public, mineur accompagné d'un adulte

Dimanche 19 octobre :

Course « Populaire » - 5km en nature

9h00 / 2012 et avant

Course « Performance » - 10km

9h45 / 2010 et avant

Parcours « Kids Run » (chronométré) – 1500m

11h00 / 2011 – 2014

Parcours « Kids Run » (non chronométré) – 1500m

11h10 / 2015 – 2016

Parcours « des Supers Héros » (non chronométré) - 700m

11h25 / de 2017 à 2019

Parcours « Family et Baby Run » (non chronométré) - 400m

11h45 / Tout public (inscription obligatoire pour tous les participants)

INSCRIPTIONS

> **Inscriptions exclusivement en ligne pour les individuels et les clubs** jusqu'au **Samedi 18 octobre à 16h00**.

Les dossiers en ligne devront impérativement être **complets** avant le **de retirer le dossard**, comprenant l'acceptation du règlement, le paiement des frais de participation ainsi que le justificatif demandé (pour les courses chronométrées).

> **Pas de litige le jour de la course**. Les personnes qui n'auront pas transmis leur dossier complet **au plus tard le samedi 18 octobre 17h00** ne pourront pas obtenir leur dossard au moment du retrait de celui-ci.

> **Justificatifs à fournir**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un pass j'aime courir**, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou **pour les majeurs** : le **PPS (parcours de prévention de santé)**. Les athlètes fournissent une attestation papier, électronique ou de type QR code indiquant qu'ils ont réalisé le parcours de prévention santé mis en place par la FFA (plateforme <https://pps.athle.fr>)
- Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline concernée datant de moins de **six mois**.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront fournir le PPS : attestation papier, électronique ou de type QR code mis en place par la FFA (<https://pps.athle.fr>)

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

DOSSARDS

Remise des dossards Randonnée : le samedi 18 octobre 2025 de 13h30 à 15h00 au PArc des Rives de l'Aa

Remise des dossards toutes courses : le samedi 18 octobre 2025 de 15h à 17h00 au PArc des Rives de l'Aa ou le dimanche 19 octobre à partir de 8h et jusque 30' avant le départ de votre course.

Veillez-vous munir du QR code reçu par mail au moment de l'inscription. Pour les courses chronométrées, vous aurez un dossard avec une puce de chronométrage collée au dossard. En cas d'abandon, le (la) compétiteur(trice) est prié(e) de le signaler au niveau de l'arrivée.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera assuré sur le parcours du 10km ainsi qu'en fin de course pour l'ensemble des épreuves.

SECURITE – ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par une association habilitée de Secourisme, par le centre médico-sportif de l'Entente Sportive Gravelinoise et Adenor (Motos médicalisées).
La responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie PNAS Assurances / n°OR207587

La responsabilité individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RÉSULTAS - CLASSEMENTS

Les résultats et les classements seront en ligne sur le site www.prolivesport.fr

CADEAU - RÉCOMPENSES

Un cadeau sera remis à chaque inscrit de la Randonnée, de la course Populaire, de la course Performance et de la course Nature.

Les podiums scratch et catégorie auront lieu à l'issue des épreuves (horaires disponibles sur le site internet). Les récompenses pour les personnes classées et selon la grille des prix (disponibles sur le site internet dans la rubrique récompenses) seront à retirer au stand prévu à son effet.

Attention, les primes ne sont pas cumulables (voir récompenses).

Les récompenses seront remises uniquement le jour de l'épreuve.

GRILLE DES RECOMPENSES

Voir site internet des Boucles de l'Aa

FRAIS D'INSCRIPTION

Pour la Randonnée gourmande 8km le tarif est de 10 €

Pour la Randonnée gourmande 16km le tarif est de 16 €

Pour la course Populaire le tarif est de 7 €.

Pour la course Performance le tarif est de 10 € pour les non licenciés FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et de 7 € pour les licenciés FFA.

Pour le challenge 5 km + 10 km le tarif est de 15 €.

Les courses jeunes et les parcours enfants sont gratuits.

Les frais de gestion du internet sont à la charge des participants.

Aucun remboursement ne sera possible sauf en cas d'annulation de l'événement pour cause de refus de la préfecture. Dans le cas d'une annulation sur décision préfectorale, un remboursement intégral (hors frais internet du prestataire) sera effectué.